

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)  
Séance du 20 décembre 2023

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15                             | 15          | 12                                  |

Date de la convocation

13 DEC. 2023

Date d'affichage

13 DEC. 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt trois et le 20 décembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, , Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Marie-Hélène LEMAITRE pouvoir à Mme Patricia BRUNET POTENTI, Mme Michèle MAYRAN

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET**

Madame le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget principal pour régulariser les prévisions budgétaires 2023 à savoir :

pour le budget de fonctionnement :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Chapitre 14 poste 7391178 | +553.11€ opérations d'ordre budgétaire |
| Chapitre 11 poste 6135    | -553.11€                               |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative pour le budget.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

